

FORMATEURS

ANNEES	Catégorie 3 <Licence	Catégorie 2 Licence	Catégorie 1 Ingénieur - Mastère
1	1 578,93 €	1 810,44 €	1 949,35 €
2	1 578,93 €	1 810,44 €	1 949,35 €
3	1 629,86 €	1 861,38 €	2 000,29 €
4	1 680,80 €	1 912,31 €	2 051,22 €
5	1 731,73 €	1 963,24 €	2 102,15 €
6	1 773,40 €	2 004,92 €	2 143,83 €
7	1 815,07 €	2 046,59 €	2 185,50 €
8	1 856,75 €	2 088,26 €	2 227,17 €
9	1 898,42 €	2 129,93 €	2 268,84 €
10	1 935,46 €	2 166,98 €	2 305,89 €
11	1 972,50 €	2 204,02 €	2 342,93 €
12	2 009,55 €	2 241,06 €	2 379,97 €
13	2 041,96 €	2 273,47 €	2 412,38 €
14	2 074,37 €	2 305,89 €	2 444,79 €
15	2 102,15 €	2 333,67 €	2 472,58 €
16	2 129,93 €	2 361,45 €	2 500,36 €
17	2 153,09 €	2 384,60 €	2 523,51 €
18	2 176,24 €	2 407,75 €	2 546,66 €
19	2 194,76 €	2 426,27 €	2 565,18 €
20	2 213,28 €	2 444,79 €	2 583,70 €
21	2 231,80 €	2 463,32 €	2 602,22 €
22	2 245,69 €	2 477,21 €	2 616,11 €
23	2 259,58 €	2 491,10 €	2 630,01 €
24	2 273,47 €	2 504,99 €	2 643,90 €
25	2 282,73 €	2 514,25 €	2 653,16 €
26	2 291,99 €	2 523,51 €	2 662,42 €
27	2 301,25 €	2 532,77 €	2 671,68 €
28	2 305,89 €	2 537,40 €	2 676,31 €
29	2 310,52 €	2 542,03 €	2 680,94 €
30	2 315,15 €	2 546,66 €	2 685,57 €
31	2 319,78 €	2 551,29 €	2 690,20 €
32	2 324,41 €	2 555,92 €	2 694,83 €
33	2 329,04 €	2 560,55 €	2 699,46 €
34	2 333,67 €	2 565,18 €	2 704,09 €
35	2 338,30 €	2 569,81 €	2 708,72 €
36	2 338,30 €	2 569,81 €	2 708,72 €
37	2 338,30 €	2 569,81 €	2 708,72 €
38	2 338,30 €	2 569,81 €	2 708,72 €
39	2 338,30 €	2 569,81 €	2 708,72 €
40	2 338,30 €	2 569,81 €	2 708,72 €

Bonifications Indiciaires

Formateurs titulaires d'un doctorat : 20 points
--

Formateurs responsables de formations :	
<10 000 heures	15 à 30 pts
Par tranche de 10 000 heures suppl.	+8 pts
Plafond	60 pts

Formateurs responsables de centre de formation :	
S'ajoutent aux bonifications liées aux formations qu'il encadre directement (pour lesquelles il n'y a pas de responsable de formation(s))	
<30000 heures	15 à 30 pts
Par tranche de 10 000 heures suppl.	+ 8 points
Plafond	70 pts

Par heures, il faut entendre les heures conventionnées au niveau du centre, tant en formation continue qu'en apprentissage, dont le responsable de formation(s) ou le responsable de centre a la responsabilité directe.

Le nombre de points de bonifications attribué dans le cadre des fourchettes entre 15 et 30 points pourra être fonction du degré de délégation confiée, de la nature des formations (degré de maîtrise d'œuvre, charge administrative, ...), du profil des stagiaires ou apprentis (diversité des statuts, nombre de groupes, ...).

Formation continue : rémunération à l'heure d'intervention

Conformément aux dispositions de l'avenant n°6 à la convention collective des personnels de formation, les formateurs en formation continue ou en apprentissage intervenant uniquement dans le cadre d'actes de formation en présence d'un groupe de stagiaires pour un nombre inférieur ou égal à 160 heures sur une année (du 1er septembre au 31 août) peuvent être rémunérés sur la base d'un taux horaire forfaitaire.
Leur rémunération minimale est fixée de la manière suivante : indice de l'année 10 d'un formateur en 2ème catégorie, multiplié par 80 % et divisé par 812. Cette rémunération inclut l'indemnité de congés payés.
Ce taux correspond à 0,461 point soit, sur la base actuelle de la valeur du point de la fonction publique, à 25,61 € quel que soit le niveau de formation dans lequel le formateur intervient.